



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**5 AOÛT 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Barbe tenue le lundi 5 août 2024, à 19h00 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville. La séance a été convoquée selon l'article 152 du Code municipal du Québec.

La présente séance est présidée par le maire suppléant M. Daniel Pinsonneault en l'absence de la mairesse Mme Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

Mme Marilou Carrier

Mme Johanne Béliveau

Mme Miriame Dubuc-Perras

M. Denis Larocque

M. François Gagnon

Mme Marie-Ève Clément, directrice générale adjointe/ greffière-trésorière adjointe est présente.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2024-08-01**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Denis Larocque

Appuyé par : Marilou Carrier

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER**

**2024-08-02**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par : François Gagnon

Appuyé par : Johanne Béliveau

Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

No de résolution  
ou annotation

SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE  
LUNDI 5 AOÛT 2024 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H00

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal
  - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
4. Période de questions / intervenants
5. Administration générale / Finance / Greffe
  - 5.1 Approbation des comptes payés et à payer ®
  - 5.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 juillet 2024 ®
  - 5.3 Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) ®
  - 5.4 Contribution financière- Centre Médical de Huntingdon ®
6. Urbanisme / Développement économique / Environnement
  - 6.1 Consultation du projet de règlement 2003-04-11 ®
  - 6.2 Consultation du projet de règlement 2003-05-60 ®
  - 6.3 Règlement 2024-05 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux ®
  - 6.4 Protocole d'entente développement domiciliaire avenue Marcel ®
  - 6.5 Autorisation signataires acte de cession réseau d'aqueduc et d'égout ®
  - 6.6 Mandat offre de services- Contrôleur de pH ®
  - 6.7 Mandat offre de services- Demande de certificat d'autorisation ®
  - 6.8 Mandat offre de services- Pièces pompe usine de filtration ®
  - 6.9 Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur du service de l'urbanisme et de l'environnement
  - 6.10 Dépôt des rapports mensuel de l'assainissement des eaux
7. Communications et projets spéciaux
8. Travaux publics / Voirie
  - 8.1 Octroi contrat- Électricité écocentre ®
  - 8.2 Préparation des plans et devis pour les travaux de pavage rue des Récoltes ®
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
  - 9.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie
10. Loisirs et vie communautaire
  - 10.1 Dépôt du rapport mensuel de la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
  - 10.2 Dépôt du rapport mensuel de la bibliothèque municipale Lucie-Benoit



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

11. Correspondance
  - 11.1 Dépôt du rapport mensuel de la correspondance
12. Période de questions portant sur la séance
13. Levée de la séance

Marie-Ève Clément  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2024-08-03

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2024

Proposé par : Miriame Dubuc-Perras  
Appuyé par : Denis Larocque  
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024  
soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

#### PÉRIODE DE QUESTIONS / INTERVENANTS (divers sujets)

**Suzanne Pelletier, 152 42<sup>e</sup> avenue** : Enregistrement audio séance du conseil et nettoyage conduite d'égout 42<sup>e</sup> avenue

**Luc Mailloux, 4 rue des Moissons** : Date d'installation des génératrices fixes et fossé garderie

**Ronald Bergevin, 152 42<sup>e</sup> avenue** : Date d'ouverture écocentre

**Sonia Emond, 139 40<sup>e</sup> avenue** : Faucardage

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCE / GREFFE

Comptes		^
0120064-EOP Epargne avec opérations (C) Haut-Saint-Laurent	Options ▾	384 650,81 CAD
0120064-ET1 Compte avantage entreprise Haut-Saint-Laurent	Options ▾	952 279,90 CAD
0120064-ET2 Compte avantage entreprise Haut-Saint-Laurent	Options ▾	0,00 CAD
Total Comptes (CAD) :		1 336 930,71 CAD
<a href="#">Ouvrir un compte</a>		



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par : Marilou Carrier

Appuyé par : François Gagnon

Que les comptes fournisseurs de la liste au 31 juillet 2024 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés.

Liste des factures au 31 juillet 2024	79 322.85 \$ (ristourne TPS enlevée)
Liste des salaires de juillet 2024 (employés, pompiers, élus)	57 823.11 \$
Immobilisations au 31 juillet 2024	340 768.69 \$ (ristourne TPS enlevée)
<b>TOTAL =</b>	<b>477 914.65 \$</b>

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2024-08-05

### DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Proposé par : Johanne Béliveau

Appuyé par : Miriam Dubuc-Perras

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2020-06 du conseil municipal, je soumetts à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 juillet 2024. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

---

Marie-Ève Clément

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2024-08-06

### PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

Il est proposé par : Denis Larocque

Appuyer par : Marilou Carrier

QUE la Municipalité de Sainte-Barbe autorise la présentation confirmant la réalisation des travaux visés par la reddition de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

comptes finale en lien avec le Programme d'aide financière des infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA);

QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide PRIMA et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Sainte-Barbe à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coût généré par les travaux;

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale;

QUE la Municipalité de Sainte-Barbe désigne madame Chantal Girouard, directrice générale comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-08-07**

### **CONTRIBUTION FINANCIÈRE- CENTRE MÉDICAL DE HUNTINGDON INC.**

Proposé par : François Gagnon

Appuyé par : Marilou Carrier

Que soit autorisé le paiement de la contribution financière du Centre Médical de Huntingdon Inc. aux coûts de 3 000.00\$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

**URBANISME/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/ENVIRONNEMENT**

**2024-08-08**

### **CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2003-04-11**

Proposé par : Miriame Dubuc-Perras

Appuyé par : François Gagnon

QUE conformément à la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le dépôt du projet de règlement suivant est soumis à la population pour consultation :

- **Projet de règlement 2003-04-11 modifiant le règlement du plan d'urbanisme 2003-04 afin de concorder à la**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe

**modification 337-2023 du schéma d'aménagement  
révisé 145-2000**

QU'un avis public sera publié sur le site web et aux deux endroits désignés de la Municipalité au moins 15 jours avant la consultation.

QU'une consultation aura lieu **le 22 août 2024 à 17h00**. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement mentionné en rubrique. Au cours de cette séance, la mairesse répondra, s'il y a lieu, aux commentaires ou questions relativement à ce projet de règlement.

QUE le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville, au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, durant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site web de la municipalité [www.ste-barbe.com](http://www.ste-barbe.com)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-08-09**

**CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-60**

Proposé par : Miriame Dubuc-Perras

Appuyé par : François Gagnon

QUE conformément à la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le dépôt du projet de règlement suivant est soumis à la population pour consultation :

- **Projet de règlement 2003-05-60 modifiant le règlement de zonage 2003-05 afin de concorder à la modification 337-2023 du schéma d'aménagement révisé 1145-2000.**

QU'un avis public sera publié sur le site web et aux deux endroits désignés de la Municipalité au moins 7 jours avant la consultation.

QU'une consultation aura lieu **le 22 août 2024 à 17h30**. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement mentionné en rubrique. Au cours de cette séance, la mairesse répondra, s'il y a lieu, aux commentaires ou questions relativement à ce projet de règlement.

QUE le projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de ville, au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe, durant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00 ainsi que sur le site web de la municipalité [www.ste-barbe.com](http://www.ste-barbe.com)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### RÈGLEMENT 2024-05 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le conseil municipal peut, assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux, conformément aux articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE tout nouveau projet de développement immobilier nécessite l'installation d'un ou de plusieurs services publics municipaux;

ATTENDU QUE le conseil désire exercer un contrôle efficace sur les investissements en travaux d'infrastructures municipales sur son territoire, particulièrement quant à la qualité de ces travaux;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la municipalité en harmonie avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que le présent règlement soit adopté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Johanne Béliveau

Appuyé par : Denis Larocque

ET résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 2024-05 SANS CHANGEMENT soit adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce règlement annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante dans l'annexe A.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

\_\_\_\_\_  
Daniel Pinsonneault  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Marie-Ève Clément  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe

Avis de Motion : 3 juin 2024

Dépôt du projet de règlement : 3 juin 2024

Adoption du règlement : 8 juillet 2024

Transmission à la MRC : 9 juillet 2024

Consultation publique : 17 juillet 2024

Adoption règlement : 5 août 2024

Entrée en vigueur: 6 août 2024

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

### **PROTOCOLE D'ENTENTE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE AVENUE MARCEL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Barbe désire déterminer les conditions et exigences du projet de développement domiciliaire de l'avenue Marcel portant le numéro d'entreprise 9228-1229 Québec Inc. Ci-après, désigné « **le Promoteur** »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Johanne Béliveau

Appuyé par : Denis Larocque

Que la Municipalité de Sainte-Barbe autorise la conclusion d'un protocole d'entente régissant les conditions et exigences avec le promoteur, notamment la prise en charge du réseau d'aqueduc et d'égout de l'avenue Marcel. Que cette entente porte le nom de « **PROTOCOLE D'ENTENTE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE AVENUE MARCEL** ».

De plus qu'il soit annexé aux présentes, comme s'il était reproduit au long.

La Mairesse et la Directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Barbe et le Promoteur.

Le présent protocole d'entente entre en vigueur dès sa signature.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

\_\_\_\_\_  
Daniel Pinsonneault  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Marie-Ève Clément  
Directrice générale adjointe et  
greffière-trésorière adjointe

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

2024-08-12

### **AUTORISATION SIGNATAIRES ACTE DE CESSION RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

Proposé par : Johanne Béliveau

Appuyé par : Denis Larocque

Que la Mairesse et la Directrice générale et greffière-trésorière soient autorisées à signer les documents nécessaires pour l'acte de cession du réseau d'aqueduc et d'égout du développement domiciliaire avenue Marcel selon le protocole d'entente établi entre le Promoteur et la Municipalité de Sainte-Barbe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER





No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**MANDAT OFFRE DE SERVICES- CONTRÔLEUR DE PH**

Proposé par : Marilou Carrier  
Appuyé par : François Gagnon  
Que la soumission fournie par la firme Vibriss soit approuvée  
aux coûts de 5 198.00\$ plus les taxes applicables pour l'achat  
d'un contrôleur de pH pour l'usine de filtration.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-08-14**

**MANDAT OFFRE DE SERVICES- DEMANDE DE  
CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Proposé par : Johanne Béliveau  
Appuyé par : François Gagnon  
Que la soumission fournie par la firme Shellex Groupe Conseil  
soit approuvée aux coûts de 9 800.00\$ plus les taxes  
applicables afin d'effectuer la demande de certificat  
d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement dans le  
cadre du projet d'aménagement du futur écocentre de Sainte-  
Barbe.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-08-15**

**MANDAT OFFRE DE SERVICES- PIÈCES POMPE USINE DE  
FILTRATION**

Proposé par : Marilou Carrier  
Appuyé par : Miriame Dubuc-Perras  
Que la soumission fournie par la firme Atelier GO soit  
approuvée aux coûts de 970.00\$ plus les taxes applicables  
pour la fabrication de deux pièces en polyéthylène pour la  
pompe centrifuge à l'usine de filtration.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-08-16**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR DU SERVICE DE  
L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Que le rapport de l'inspecteur du service de l'urbanisme et de  
l'environnement, pour le mois de juillet 2024, soit déposé tel  
que présenté.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**DÉPÔT DES RAPPORTS EN TRAITEMENT DES EAUX**

Que les rapports en traitement des eaux, pour le mois de juin 2024, soient déposés tels que présentés.

**COMMUNICATIONS ET PROJETS SPÉCIAUX**

**TRAVAUX PUBLICS/ VOIRIE**

**2024-08-18**

**OCTROI CONTRAT- ÉLECTRICITÉ ÉCOCENTRE**

Proposé par : Johanne Béliveau  
Appuyé par : Denis Larocque  
Que soit octroyé le mandat à Gérald Marleau et Fils Inc. pour les travaux d'électricité à l'écocentre situé au 433 route 132 à Sainte-Barbe aux coûts de 12 129.88\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

**2024-08-19**

**PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LES  
TRAVAUX DE PAVAGE DE LA RUE DES RÉCOLTES**

Proposé par : Miriame Dubuc-Perras  
Appuyé par : François Gagnon  
Que la firme « Les Services EXP » soit mandatée pour effectuer la préparation des plans et devis pour les travaux de pavage de la rue des Récoltes dans le cadre du projet Aux Grés des Champs phase 4 aux coûts de 6 000.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER

**SÉCURITÉ INCENDIE/ SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**



**2024-08-20**  
No de Résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE**

Que le rapport du service d'incendie, pour le mois de juillet 2024, soit déposé tel que présenté.

**LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**2024-08-21**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES  
LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Que le rapport de la coordonnatrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, pour le mois de juillet 2024, soit déposé tel que présenté.

**2024-08-22**

**DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
LUCIE-BENOIT**

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie-Benoit, pour le mois de juin 2024, soit déposé tel que présenté.

**CORRESPONDANCE**

**2024-08-23**

**CORRESPONDANCE**

Que le bordereau de correspondance de juillet 2024 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

**PÉRIODE DE QUESTIONS (sur la séance)**

**Suzanne Pelletier** : Coût des jeux de pétanque, zonage projet domiciliaire avenue Marcel et milieu humide



No de résolution  
ou annotation

**2024-08-24**

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par : Denis Larocque  
Appuyé par : Johanne Béliveau  
Que l'ordre du jour étant épuisé que la séance soit levée à  
7h47.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,  
LE MAIRE SUPPLÉANT S'ABSTENANT DE VOTER**

\_\_\_\_\_  
Daniel Pinsonneault  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Marie-Ève Clément  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe

Je, Daniel Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1).